

Séance du 19 juillet 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 13 juillet 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Neys à Mme Durruty, Mme Juzan à Mme Duhart, M. Esmieu à M. Salducci, M. Salanne à Mme Meyzenc, Mme Taieb à Mme Castel, Mme Destin à M. Laiguillon, Mme Picard-Felices à Mme Herrera Landa, M. Etcheto à Mme Capdevielle, M. Artiaga à M. Pallas.

EXCUSE : M. Lalanne.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FINANCES – Exercice 2017 – Budget principal - Décision modificative n° 1.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2017 du budget principal, il est proposé une première décision modificative, qui s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Investissement	8 981 700 €
Fonctionnement	804 000 €
Total	9 785 700 €

Cette décision modificative a pour objet principal d'intégrer au budget 2017 les reports de crédits d'investissement et les résultats de l'exercice 2016, tels que figurant au compte administratif.

En section d'investissement, les dépenses totalisent 9 M€ correspondant uniquement aux « restes à réaliser » 2016, relatifs aux opérations votées au budget 2016, ayant fait l'objet de commandes ou de contrats en cours d'année, mais restant à payer au 31 décembre.

Pour les dépenses d'équipement proprement dites (études, acquisitions et travaux), hormis les reports d'élevant à 8,9 M€, le degré d'avancement de certains projets nécessite des ajustements de crédits qui sont réalisés exclusivement par virement de crédits entre programmes. Le tableau joint en annexe du document budgétaire détaille l'ensemble des programmes mouvementés à l'occasion de cette décision modificative, les principales inscriptions étant les suivantes :

- au chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 170 K€ pour l'acquisition de l'immeuble 16 rue de la Salie (exercice du droit de préemption par décision du maire le 6 avril 2017) ;
- au chapitre 23 (travaux) : 400 K€ pour les travaux d'aménagement des espaces publics connexes au projet de Tram'bus, 300 K€ pour l'enfouissement des réseaux quartier des Arènes, 100 K€ pour la même opération rue Sergent Capmas et 120 K€ pour le réaménagement de l'avenue du 7 août.

Par addition aux 20,4 M€ votés au budget primitif, le total des crédits affectés aux dépenses d'équipement est ainsi porté à 29,3 M€.

En recettes, les inscriptions concernent essentiellement les opérations relatives aux reports et aux résultats 2016 : report du solde excédentaire 2016 pour 2,75 M€, affectation du résultat en réserves pour 6,02 M€ et restes à réaliser pour 4,77 M€, auxquelles s'ajoute un complément de 180 K€ pour le produit des amendes forfaitaires de police au titre de l'année passée (montant total perçu : 1,53 M€). Elles permettent de réduire de 4,3 M€ la prévision de recours à l'emprunt, qui est ainsi ramenée à 5,6 M€ (montant maximum théorique).

L'équilibre de la section d'investissement est ainsi arrêté à 9 M€.

En section de fonctionnement, les inscriptions proposées s'élèvent à 804 K€ pour les dépenses, réparties selon les différents chapitres de la manière suivante :

- achats et charges externes : 336 K€ correspondant à divers ajustements sur plusieurs lignes de crédit, notamment pour le renforcement des mesures de sécurité à l'occasion de la Foire au jambon (65 K€) et la réalisation de travaux en régie pour les vestiaires du CTM et au gymnase Robert Caillou (90 K€) ;
- atténuation de produits : 25 K€ pour le reversement de la part de la taxe de séjour revenant au département ;
- dépenses imprévues : 220 K€ ;
- subventions et participations : 165 K€, soit 15 K€ pour les subventions aux associations et un complément de 150 K€ pour la subvention d'équilibre au budget annexe Fêtes et temporada ;
- charges exceptionnelles : 58 K€, comprenant notamment les travaux de démolition du bâtiment modulaire désaffecté situé cité Cam de Prats (auparavant dédié aux activités du Patronage laïque des petits Bayonnais).

Les inscriptions nouvelles en recettes représentent 304 K€ ainsi détaillées :

- impôts et taxes : 150 K€ au titre des droits de mutation ;

- dotations et subventions : 29 K€ résultant d'un ajustement à la baisse des dotations 2017 plus que compensé par des recettes de partenariat ;
- autres produits de gestion courante : 18 K€ ;
- produits exceptionnels : 57 K€ ;
- recettes d'ordre : 50 K€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 804 K€ grâce au report d'une partie du résultat 2016 pour 500 K€, tel que prévu par la délibération relative à l'affectation de ce dernier.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14 et en application des articles L.2313-2 et 3 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 pour le budget principal, telle que présentée par chapitre dans le document annexé.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mmes Aragon, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Bergé, Pallas ne prennent pas part au vote.

M. Iriart, Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Marc Wittenberg
Directeur général adjoint des services